

Paris, le 28 juillet 2017

**Destinataires** : Mesdames et Messieurs les Présidents de Clubs

**Objet : FORMATION CQP AMT 2017 / 2018**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Ligue de Paris de Tennis propose une formation au Certificat de Qualification Professionnelle d'Assistant Moniteur de Tennis (CQP AMT) anciennement appelé Initiateur 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré.

Dans un souci d'efficacité, nous tenons à attirer votre attention sur le fait que le nombre de candidats acceptés dans notre formation de CQP AMT est limité.

La date limite de réception des dossiers est fixée au **jeudi 21 septembre 2017**. Mais nous pourrions décider de clore la liste des inscrits sans préavis.

Nous vous remercions de transmettre toutes les informations jointes aux personnes susceptibles de s'investir avec enthousiasme dans l'enseignement du tennis dans votre Club.

Veuillez croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Eric LAJUGIE  
Conseiller en Développement

P.J. : - Dossier d'inscription à la formation CQP AMT

- 1 Calendrier des Stages
- 1 Formulaire d'inscription



**LIGUE  
PARIS**

## **DOSSIER D'INSCRIPTION « FORMATION C.Q.P. A.M.T. » Saison 2017 – 2018**

**1 – ACTIVITES ET CONDITIONS D'EXERCICE DU CQP AMT**

**2 - PROGRAMME & COUT DE FORMATION**

**3 – MODULES et DATES DE FORMATION**

**4 – PROGRAMME DE FORMATION 2016/2017**

### **ACTIVITES ET CONDITIONS D'EXERCICE DU CQP AMT**

**1 – FINALITE**

**- Délivrance d'un Certificat de Qualification Professionnelle d'Assistant Moniteur de Tennis (Certification de la branche sport)**

- L'attribution du CQP AMT est effectuée au travers d'épreuves de certification qui sont définies à partir des compétences essentielles à maîtriser.

- Les évaluations se déroulent au centre de formation et en structure (en contrôle continu ou en fin de formation) et font l'objet de fiches qui permettent de proposer la certification.

- Composition des jurys. Les jurys régionaux de certification seront composés de la manière suivante :

- un représentant de la CPNEF sport collège salariés et son suppléant,
- un représentant de la CPNEF sport collège employeurs et son suppléant,
- le responsable pédagogique de la formation et son suppléant,
- un représentant de la ligue et son suppléant.

Ils valident les évaluations proposées par l'organisme de formation.

- Délivrance du diplôme : la CPNEF Sport délivre le diplôme après envoi par les jurys des listes des candidats admis.

- L'obtention du CQP est à vie. Le titulaire du CQP AMT restera qualifié pour une durée illimitée (sauf cas grave).

- L'Assistant Moniteur de Tennis est classé au groupe 3 de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS).

- Remarque : le non respect de ces conditions d'exercice par les titulaires des CQP AMT et leurs employeurs est susceptible d'entraîner la mise en cause de la responsabilité pénale prévue aux articles L. 212-1 et L. 212-8 du Code du sport.

## 2 - PUBLIC CONCERNE

**Les exigences préalables.** Le candidat au CQP AMT doit :

- Etre âgé de 18 ans le jour de l'examen.
- Être titulaire du diplôme de secourisme PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou de l'ancien diplôme l'AFPS (ou fournir l'attestation d'inscription à la formation PSC1). Dans tous les cas le candidat doit être titulaire du diplôme le jour de l'examen.
- Être ou avoir été classé à 30/2 ou démontrer un niveau de jeu de 30/2 (feuille de résultats).
- Être en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du tennis en compétition datant de moins de trois mois.

## 3 - OBJECTIF PEDAGOGIQUE

- Le titulaire du Certificat de Qualification Professionnelle d'Assistant Moniteur de Tennis (CQP AMT) participe **exclusivement à l'initiation au tennis des jeunes âgés de 18 ans au maximum, sous forme collective.**
- **Il ne peut donner de leçons individuelles.**
- Il connaît les bases techniques et tactiques pour enseigner au mini-tennis et pour l'initiation au tennis des jeunes de moins de 18 ans.
- Il maîtrise la démarche de la pédagogie évolutive.
- Il est capable d'assurer la sécurité d'un groupe de jeunes lors de séances de mini-tennis ou d'initiation au tennis.
- L'horaire d'exercice du titulaire du CQP AMT est limité à **300 heures par an** dont 288 heures de face à face pédagogique et 12 heures de participation à des réunions de coordination sous la direction du référent pédagogique.
- Son activité s'exerce **exclusivement le mercredi et le samedi** hors du temps scolaire contraint. Dans le cas où la structure ne dispose pas d'installations permanentes, l'AMT pourra intervenir les autres jours de la semaine.
- Son **activité est suivie par un tuteur** qui est un enseignant diplômé d'Etat, issu du club ou non. Ce suivi s'effectue à l'occasion de deux demi-journées supervisées sur le terrain et commentées (2 fois 4 heures) et quatre réunions par année scolaire (5 fois 3 heures = 15 heures). La durée du suivi pédagogique par le tuteur est de 15 heures minimum par an.

## **CQP AMT**

### **PROGRAMME DE LA FORMATION ET COUT**

Pour devenir **CQP AMT**, le candidat s'engage à participer :

à un cursus de formation de **85 heures**, réparties en **6 modules** de **14 heures** chacun :

- 1** - Module Juge Arbitre de rencontre par Equipes (JAE1)
- 2** - Module de Formation Initiale
- 3** - Module "le tennis des 13 à 16 ans"
- 4** - Module "le tennis des 8 à 12 ans"
- 5** - Module "Le tennis des 5 à 7 ans"
- 6** - Module Stage Pédagogique (\*)

Et à l'**encadrement de deux actions** organisées par la Ligue de Paris.

(\*) Le Stage Pédagogique (module **6**) se fera sous la responsabilité du Tuteur.

**Prix de la formation ..... 1190\*€uros**

\*Prise en charge possible par votre OPCA



**LIGUE  
PARIS**

## CQP AMT

### CALENDRIER DES FORMATIONS 2016 / 2017

MODULE*	DATE	LIEU
Formation**	Mardi 21 novembre	Centre de Ligue Paris Ouest 83 rue Jean de la Fontaine 75016 PARIS
Juge Arbitre de rencontre par Equipes (J A E 1)	Mardi 05 décembre	
	<u>Examen</u> Dimanche 14 janvier	
FORMATION INITIALE	07 – 08 octobre 9H00 / 18H00	Stade Jean Dixmier 19 rue du général Malletterre 75016 PARIS
	09 et 10 octobre 9H00 / 18H00	Stade de la Porte de Lilas 9-11 rue des frères Flavien 75020 PARIS
Le tennis des 13 – 18 ans	02 – 03 décembre 9H00 / 18H00	Stade Jean Dixmier 19 rue du général Malletterre 75016 PARIS
	04 – 05 décembre 9H00 / 18H00	Stade de la Porte de Lilas 9-11 rue des frères Flavien 75020 PARIS
Le tennis des 8– 12 ans	16 – 17 décembre 9H00 / 18H00	Stade Jean Dixmier 19 rue du général Malletterre 75016 PARIS
	18 – 19 décembre 9H00 / 18H00	Stade de la Porte de Lilas 9-11 rue des frères Flavien 75020 PARIS
Le tennis des 5 – 7 ans	03 – 04 février 9H00 / 18H00	Stade Jean Dixmier 19 rue du général Malletterre 75016 PARIS
	05 – 06 février 9H00 / 18H00	Stade de la Porte de Lilas 9-11 rue des frères Flavien 75020 PARIS
Evaluation	07 – 08 mai	Stade de la Porte de Lilas 9-11 rue des frères Flavien 75020 PARIS

\* Tous les modules sont obligatoires, mais vous avez la possibilité de choisir la date sur chacun d'entre eux.

\*\* Les personnes ayant déjà obtenu leur diplôme de JAE 1 ne le repassent pas.

<b>ACTIONS DE LIGUE</b>	<b>DATE</b>	<b>LIEU</b>
JUGE ARBITRAGE Rencontre par équipe	Entre le (*) 6 mai et le 18 juin 2017	<b>PARIS</b>
DECATENNIS	Date à définir	<b>P.U.C</b>
MINI TENNIS EN FETE	Date à définir	<b>Jardin du Luxembourg</b>

*(\*) Juge Arbitrer une rencontre par équipe sur un samedi ou un dimanche se situant entre le 2 mai et le 5 juin.*

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017**

*Document à conserver par le candidat*

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION CQP AMT  
SAISON 2017 / 2018**

Nom : ..... Prénom : .....  
 Date de Naissance : ..... Portable: ...06 / ..... / ..... / ..... / .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 e-mail : ..... @ .....  
 Club : .....  
 Classement : ..... Meilleur classement : ..... ou Niveau de jeu .....

Situation dans le club : salarié  bénévole

MODULE*	LIEU	DATE	CHOIX**
FORMATION INITIALE	Stade Jean Dixmier 19 rue du général Malleterre 75016 PARIS	07 – 08 octobre 9H00 / 18H00	<input type="checkbox"/>
	Stade de la Porte de Lilas 9-11 rue des frères Flavien 75020 PARIS	09 et 10 octobre 9H00 / 18H00	<input type="checkbox"/>
Le tennis des 13 – 18 ans	Stade Jean Dixmier 19 rue du général Malleterre 75016 PARIS	02 – 03 décembre 9H00 / 18H00	<input type="checkbox"/>
	Stade de la Porte de Lilas 9-11 rue des frères Flavien 75020 PARIS	04 – 05 décembre 9H00 / 18H00	<input type="checkbox"/>
Le tennis des 8 – 12 ans	Stade Jean Dixmier 19 rue du général Malleterre 75016 PARIS	16 – 17 décembre 9H00 / 18H00	<input type="checkbox"/>
	Stade de la Porte de Lilas 9-11 rue des frères Flavien 75020 PARIS	18 – 19 décembre 9H00 / 18H00	<input type="checkbox"/>
Le tennis des 5 – 7 ans	Stade Jean Dixmier 19 rue du général Malleterre 75016 PARIS	03 – 04 décembre 9H00 / 18H00	<input type="checkbox"/>
	Stade de la Porte de Lilas 9-11 rue des frères Flavien 75020 PARIS	05 – 06 décembre 9H00 / 18H00	<input type="checkbox"/>

\* Tous les modules sont obligatoires. \*\* Numéroté la ou les cases de votre choix.

Date et Signature du Président du Club + Cachet du Club :

**Formulaire à nous retourner accompagné :**

- d'une photo d'identité
- de l'attestation remplie par le tuteur (annexe 1)
- d'une copie du diplôme du PSC1
- du règlement du coût de la formation à l'ordre de la Ligue de Paris de Tennis